Image not found or type unknown

Restitution carte de séjour

Par **Nanadou**, le **22/10/2012** à **14:19**

Bonjour,

Titulaire d'une carte de séjour de 10 ans, je vais devoir m'absenter pour une longue durée (actuellement indéterminée, dûe à une maladie de mon entourage proche) de France.
Je sais que selon la loi française, une absence de plus de 3 ans consécutifs sur le sol Français induit un retrait de la carte de résident.
Aussi, si je dois m'absenter pour une durée supérieure à 3 ans, comment fais-je pour restituer ma carte, où la restituer ?
Je vous remercie par avance de votre aide,
Cordialement.
Mme NANADOU

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés